

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation  
1<sup>er</sup> Juillet 2019

Numéro de la délibération  
19-17

Objet de la Délibération  
Identification de l'agent  
réfèrent de la Prévention-  
Sécurité du PETR

PREFECTURE DU LOIRET

05 SEP. 2019

COURRIER 4

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet 2019 à 17h00,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Juillet 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Mariages de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Miriane BONHOMMET (Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Pascal GUDIN (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray Ste Croix), Alain LOISEAU (Cercottes) Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Dominique PERRON (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Lyphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Magali TROUVÉ (Patay), Jean-Bernard VALLOT (St Pérvay la Colombe),

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Géraldine BOISSONNET-BRISSET (Charsonville), Jean-Paul BRIHAY (Le Bardon), Alain CHAMPENNOIS (Villermain), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), David FAUCON (Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Béatrice PERDREAU (Rozières en Beauce), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves),

Avait donné pouvoir :

Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire) à Anita BENIER (Baccon),

Ainsi que :

Astrid REYT (Conseil Régional Centre), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 108-3),

Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2012-170 du 3 février 2012, modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 et notamment son article 4,

Considérant le départ en retraite de Madame Michelle Éon qui était l'Agent Chargée de la Mise en Œuvre de la Prévention Sécurité au sein du PETR et qu'aujourd'hui cette fonction n'est pas occupée, il convient de désigner un nouveau référent Prévention/Sécurité,

Considérant que l'un des agents (Alex NAVUCET) possède des notions de secourisme,

Entendu l'exposé du Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De désigner, Monsieur Alex NAVUCET comme agent référent de la Prévention Sécurité au sein du PETR,
- D'inscrire l'agent référent aux formations nécessaires lui permettant d'être à jour dans ses notions et compétences,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,  
Le Président du  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER